

CHARTRE DES PRODUCTEURS FERMIERS

DU NORD DES DEUX SÈVRES

Préambule :

Le Paysan travaille, pour l'ensemble de ses productions, dans une perspective d'Agriculture Durable, en respect avec son environnement (recherche d'une cohérence entre les différentes productions de l'exploitation).

Le Paysan aura pour objectif de rechercher et proposer un produit de qualité. Le mode de production sera, en conséquent, validé par le groupe lors d'une visite chez chacun des adhérents.

Conditions d'adhésion : Afin de faire partie du groupe, tout nouvel adhérent devra être en accord avec cette charte.

Procédure d'évincement : Si à un moment ou un autre, un des adhérents ne répond plus aux critères d'engagement de la charte, le groupe initial se réserve le droit d'évincer cet adhérent.

Mode de production :

Le Paysan aura le souci de produire animaux et végétaux sur sa ferme selon des principes visant à respecter, au plus près, son milieu naturel (préservation des haies, de la qualité de l'eau, respect des cycles naturels, du rythme des saisons).

Les *productions végétales* sont exemptes d'OGM (soja et dérivés compris), au regard de la réglementation en vigueur. Elles seront destinées, pour une part, à l'alimentation des animaux.

Les *substances chimiques* (pesticides et engrais chimiques de synthèse) devront être utilisées avec modération, en vue de respecter la qualité du produit fini.

Dans la mesure du possible, l'*approvisionnement* en fourrages, céréales, et autres se réalisera au niveau *local*. Le groupe participe à l'économie locale de son territoire.

Les *productions animales* feront l'objet de soins attentifs (espace, densité, plein air, alimentation). L'usage des produits vétérinaires ne doit pas être systématique.

L'utilisation d'hormones et/ ou d'activateurs de croissance de synthèse est proscrite (exceptée pour l'arboriculture, spécifiquement pour l'éclaircissage).

Les producteurs participent activement à chaque étape du processus de fabrication du produit (suivi du produit).

Les assaisonnements seront naturels. L'emploi d'additifs alimentaires chimiques est à proscrire, afin de respecter la qualité du produit fini.

Mode de commercialisation :

Le Paysan aura à cœur de faire partager les richesses de son métier, à travers l'échange, la transmission de son savoir.

L'Agriculture Durable ne durera que si le consommateur fait le choix de soutenir les producteurs locaux par ses achats.

La vente directe des produits du « panier » sera assurée par les adhérents, afin de favoriser la confiance et la fidélisation du consommateur, ainsi que la transparence quant à la qualité du produit fini et des conditions de production.

Par souci de cohérence et d'authenticité, il est demandé à l'adhérent de ne fournir que les produits alimentaires fabriqués par ses soins. Par contre, les produits dérivés provenant de la ferme sont autorisés.

Démarche éthique

Ethique des prix

Le Paysan aura soin d'adapter ses prix à la réalité sociale locale, l'idée étant de commercialiser des produits de qualité au plus grand nombre.

Ethique citoyenne

Les prix pratiqués ainsi que les volumes écoulés doivent tenir compte de la réalité sociale locale : accessibilité au plus grand nombre, garantie d'un revenu décent et maintien d'un maximum d'actifs agricoles.

Solidarité du groupe

Il sera demandé à chaque adhérent de participer à toute situation problématique qui se poserait à l'un des adhérents (aide mutuelle) : problème matériel, logistique, humain...

L'adhérent devra être prêt à s'engager dans une démarche participative au sein du groupe.

Transparence

L'arrivée de chaque adhérent fera l'objet d'une visite du groupe initial. La transparence de chaque adhérent favorisera la confiance entre les différents membres.

De plus, chaque adhérent s'engage à fournir une fiche de présentation précise, apportant un éclairage fiable sur les procédés de production et de transformation.

La notion de concurrence entre producteurs ne sera pas de mise dans le groupe (on vend tous les produits dans le même esprit, on ne privilégie pas un producteur par rapport à un autre).

Je m'engage à respecter les exigences édictées dans cette charte pour participer aux projets du groupe.

Le _____, à

Signature